



AGIR POUR LE LOGEMENT |

BAREME DES HONORAIRES TTC DE L'AGENCE AU 01 JUILLET 2017
(Calculé sur le montant de la transaction réalisée)

Jusqu'à 75.000 €	8 % (avec un minimum forfaitaire de 3.000 €)
De 75.001 € à 150.000 €	6,5 %
De 150.001 € à 250.000 €	5,5 %
De 250.001 € à 350.000 €	4,5 %
À partir de 350.001€	4%

Garage 10 % (avec un minimum forfaitaire de 1.000 €)

Terrain 8 %

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et l'accompagnement jusqu'à la réitération de l'acte authentique devant Notaire. Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion de l'acte authentique.

Honoraires de gestion locative (location saisonnière) : 23 % TTC (taxes de séjour non comprise) ou 26 % si réservation par l'intermédiaire de la centrale de réservation.

Avis de valeur, hors cadre d'un mandat délégué à l'agence :
60 € TTC pour les appartements et 80 € TTC pour les maisons.

Carte professionnelle Transaction délivrée par la CCI N° CPI 3801 2018 000 032 667 en date du 01 juillet 2018

Assurance Responsabilité civile : MMA ENTREPRISE

Garantie financière : GALIAN